

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Le 23 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 16 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoint, MUSETTI, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL, BOYER, BAHLOUL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, VERNEUIL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme ROHEL Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à Mme MUSETTI Conseillère M^{ale}
Mme LABARERE Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. BONATI Conseiller M^{al}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Sylvaine MESSYASZ

034- OBJET : Attribution de subventions 2026 à diverses associations

- Vu l'article L.1612-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 avril 2026,
- Considérant l'opportunité d'attribuer une subvention de fonctionnement,
- Considérant que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires des subventions municipales ne peuvent prendre part au vote,
- Sur proposition de M. le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE PAR 24 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. BERNADET, BONATI, LABARERE par procuration, BERARD, CHAPOU)

MME MUSETTI NE PRENANT PAS PART AU VOTE

- ☞ D'attribuer, au titre de l'année 2026, aux organismes ou associations figurant dans le tableau ci-après, une subvention ordinaire,
- ☞ D'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget primitif 2026 de la commune.

Article	Nom de l'organisme	Subvention 2025	Subvention 2026
65748	AMICALE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE	6 000 €	6 000 €
65748	ASA DFCI	1 700 €	1 700 €
65748	ACCA CHASSEURS DE LEPARRE	1 600 €	1 600 €
65748	CINEMA DE PROXIMITE DE LA GIRONDE	832 €	835 €
65748	COMITE DES FETES DE ST TRELODY	600 €	600 €
65748	COMITE DE LA FOIRE AUX VINS	19 000 €	19 000 €
65748	ECHIQUIER MEDOCAIN	1 700 €	2 000 €
65748	FOOTBALL CLUB	10 000 €	10 500 €
65748	JEUNES SAPEURS DU NORD MEDOC	400 €	400 €
65748	LES AMIS DE LA TOUR	5 000 €	4 000 €
65748	LES TROUBADOURS DE LA TOUR	6 000 €	6 000 €
65748	LESPARRE MEDOC CHATS LIBRES	5 000 €	5 000 €
65748	MEDOC HANDBALL	7 000 €	7 000 €
65748	PAYS MEDOC RUGBY	14 000 €	14 000 €
65748	UNION MUSICALE	3 000 €	3 000 €
65748	PETANQUE LEPARRE	0 €	500 €
	+ RESERVE DISPONIBLE		7 865 €

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260423-0034-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 24/04/2026



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD